

# 333

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 333 9 octobre 1975  
Douzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs  
jusqu'à fin 1976 : 50 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Philippe Abravanel  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley

# Domaine public

## Bonnes âmes et mendigots

*M. Brugger et M. Junod, du Vorort, ont tenu des propos complémentaires.*

*Pas question de socialiser les pertes, dit le premier. L'entreprise libérale doit assumer les mauvais risques comme elle était heureuse de profiter des jours heureux.*

*Nous ne saurions, dit le second, mendier auprès des pouvoirs publics des potions et des subventions. Nos bénéficiaires étaient privés, nos pertes le sont aussi (voir annexe en p. 2).*

*Ces propos ont tout pour plaire. Ils sont apparemment logiques : il n'y a pas de risques sans risques ; ces propos sont apparemment adultes : pas nécessaire de tendre la menotte. Ils sont quasi héroïques : vaincre ou mourir.*

*La réalité libérale est moins martiale, moins indépendante et d'une autre logique. L'économie de ce type procède en fait à un report constant des charges.*

*En période de prospérité, elle reçoit une main-d'œuvre dont elle n'a pas eu à supporter le coût d'« élevage » (au sens sociologique du terme), si ce n'est à travers de modestes allocations pour enfants. On sait le poids des coûts scolaires, hospitaliers. Partout l'épuration des eaux. Là, le subventionnement des H.L.M. La démonstration de ce transfert a été largement faite, même si les charges de protection écologique ont dû être assumées dans certains cas directement par le producteur, même si les entreprises participent par la fiscalité aux frais collectifs.*

*En période de récession, le report se fait sur les salariés d'abord : chômage partiel, compensation incomplète du renchérissement. A la limite, licenciements. Certes, les allocations de chômage sont servies par des caisses auxquelles les patrons participent. Mais les prestations sont limitées dans le temps. Après cent cinquante jours, c'est sous une forme ou une autre, même si l'assistance n'ose pas dire son nom, la collectivité qui intervient.*

*L'entreprise ne mendie pas : elle reporte ses charges.*

*Ce phénomène, il ne faut cesser d'en affiner la description. Par réalisme démystificateur, d'abord.*

*Pour préparer des mesures nouvelles ensuite. Ainsi, selon une proposition qui a déjà été exposée dans DP, il n'est pas normal qu'une entreprise puisse licencier, puis en cas de reprise distribuer à nouveau des dividendes supérieurs à la rétribution ordinaire du capital. L'institution qui a dû prendre en charge le personnel licencié (caisse-chômage ou collectivité), n'aurait-elle pas droit à une créance remboursable, correspondant à ses frais, avant toute redistribution aux actionnaires ?*

*Dans tous les cas, une analyse du transfert des charges doit aboutir, une fois tombé le masque du « nous ne demandons rien à personne », à l'organisation de la solidarité, au niveau individuel par une assurance qui fournisse des prestations de longue durée, qui facilite la formation professionnelle et la réorientation, au niveau régional par le soutien aux entreprises dont l'importance locale est déterminante.*

*Il est facile de refuser de jouer les bonnes âmes ou les mendigots quand c'est le sort d'autrui qui est en jeu.*

*Cherchons plutôt sur quelles nouvelles bases sera organisée la solidarité économique.*

A. G.

### DANS CE NUMÉRO

**P. 2 : Annexe de l'éditorial : Le langage du Vorort — Autoroute à Genève: les passions et la raison; p. 3 : Contrat de législature : les socialistes doivent poser leurs conditions; pp. 4/5: Les Helvètes n'aiment pas jouer aux cartes (de crédit) — La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 6 : Point de vue : démocratie de Monte-Carlo — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7: Salazar, Franco et Me Regamey; p. 8 : Radio-TV : le paravent des mots.**

## Le langage du Vorort

A bien des égards, le discours prononcé par M. Etienne Junod à Lausanne, à l'occasion de la 105e assemblée des délégués du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie mérite de rester dans les archives. Trois paragraphes qui situeront bien les angles d'attaque du président du Vorort :

1. Mise en cause de la politique sociale sous le couvert de lutter contre la centralisation : « A l'adresse des pouvoirs publics, qu'il soit permis de souligner l'impérieuse nécessité de résister à la tentation de toujours accroître les tâches de l'Etat. Cela peut paraître, à première vue, un vœu pie, ces tâches lui étant, en principe, imposées par la volonté du peuple. Mais il est toujours possible, sinon de s'opposer à elle, à tout le moins d'y offrir une certaine résistance. Elle se justifie, notamment, chaque fois que la satisfaction des appétits sociaux entraîne des investissements dont l'improductivité obère l'économie au-delà de ce qu'elle peut supporter. Or, en période de prospérité, cette résistance a trop souvent fait défaut. »

2. Dans la foulée, la présentation d'un patronat pur et dur (voir notre analyse en p. 1) : pas besoin de l'Etat en période de difficultés : « Cette mise en garde n'est pas nouvelle. De n'en avoir pas suffisamment tenu compte a conféré aux pouvoirs publics une influence telle dans l'économie nationale que dès que celle-ci accuse des signes de faiblesse, la propension à la facilité — qui est en chacun de nous — conduit à s'en remettre à ces pouvoirs du soin de remettre la machine en marche. »

3. Et enfin, la défense du fédéralisme, comme un rempart contre les coups portés aux privilèges fiscaux : « Nous avons le bonheur en Suisse de vivre sous un régime fédéraliste où l'autonomie cantonale, en de nombreuses matières, devrait, en principe, faire contrepoids aux tendances centripètes qui sont inhérentes à une politique économique

qui se veut moderne et efficace. Il est regrettable que, cédant eux aussi à la facilité, les cantons aient abdiqué une bonne part de leur autonomie financière en faveur de la Confédération...

Ces considérations nous conduisent au surplus à refuser catégoriquement un impôt sur la richesse qui ne ferait qu'augmenter la dépendance des cantons à l'égard de la Confédération. »

## Autoroute à Genève: les passions et la raison

Rejet relativement inattendu du crédit pour l'exécution du tronçon 7 de l'autoroute de contournement à Genève.

Relevé dans les commentaires qui ont suivi la votation : en l'espèce, les Genevois ont dit « non », « pour des raisons d'ordre bien plus sentimental (problèmes de l'environnement) que purement rationnel ».

Voilà la grande distinction une fois de plus établie : les sentiments, les passions d'un côté, la raison et la technique de l'autre.

Pendant des millénaires, les castres de prêtres ont

eu le monopole de la vérité. Les scientifiques et les techniciens leur ont succédé pour dire ce qui convient aux sociétés modernes. Or le sentimentalisme qui leur est « opposé » va faire encore des ravages, à ce qu'il semble. Et tant mieux, car les spécialistes n'ont guère fait la preuve jusqu'à présent d'une compétence particulière en ce qui concerne la qualité de la vie.

Reste que la coalition qui a vaincu dimanche est fort hétéroclite, il ne faut pas le cacher : propriétaires de villas et habitants qui préféreraient voir passer l'autoroute ailleurs ; partisans de la traversée de la rade ; adversaires de la continuation de l'autoroute, quel que soit le tracé...

Pourtant ce type de votation est le seul moyen qui reste aux citoyens pour exprimer leurs vœux au sujet du réseau routier. Les décisions sont prises au centre, à Berne ; les effets de ces décisions se font sentir partout, dans les cantons, dans les communes ; il est normal qu'ils suscitent des oppositions de la part de ceux qui devront subir les retombées de ce système ! Nos mécanismes institutionnels ne prévoient pas des processus qui permettraient d'harmoniser les politiques globales (communications, énergie) et les intérêts des collectivités locales...

---

## Le poids de la publicité

Hoffmann-La Roche donne dans l'immobilier, c'est son droit ; la maison bâloise construit une cité-modèle pour 2500 à 3000 personnes à Kaiseraugst.

Hoffmann-La Roche fait de la publicité pour ces logements, c'est son droit également. Pour ce faire, notamment, elle commande 20 000 tirés à part d'un texte publicitaire à la « National-Zeitung », le grand quotidien bâlois. Ce texte doit paraître dans la NZ le 27 septembre ; il est envoyé aux lecteurs du journal d'entreprise d'Hoffmann-La Roche à la mi-septembre déjà, daté pourtant du 27 septembre.

Le 27 septembre, ce texte ne paraît pas dans la « National Zeitung »...

Explication : le journal bâlois a publié le 17 septembre un article sur l'émission de TV « Kasenssturz » ; thème de l'émission : les accusations contre Roche pour violation des règles de concurrence édictées par le Marché commun...

Roche a déposé plainte auprès du Département fédéral des transports et communications pour violation de la concession par la SSR. C'est son droit.

Roche a également annulé toutes les annonces publicitaires prévues dans la « National Zeitung » pour vanter sa dernière réalisation immobilière. C'est son droit, toujours le même ; c'est aussi le droit du plus fort.

A part cela, la presse est libre.

## Contrat de législature : les socialistes doivent poser leurs conditions

En 1971, nous titrions (DP 158) : « Contrat de législature, ou plutôt programme minimum ; plus que jamais nous en sommes partisans ». L'idée avait germé en 1967 déjà au sein des partis politiques ; signée pour la première fois en 1972 pour la législature qui vient de prendre fin, cette convention entre les quatre partis gouvernementaux — catalogue minimum des objectifs à atteindre pendant quatre ans — venait en quelque sorte appuyer le programme de législature du Conseil fédéral.

Au début de l'année prochaine, le Conseil fédéral va présenter son nouveau programme. Les partis, eux, sont déjà en négociation depuis quelques mois pour renouveler leur convention. Les socialistes hésitent à reprendre le train ; pour le président du Parti socialiste suisse, Helmut Hubacher, la convention s'est révélée être surtout du papier et de la théorie ; le chef du groupe parlementaire socialiste, Richard Müller, a déclaré pour sa part que, dans cette convention, il y avait beaucoup d'os et peu de viande.

Il est bien clair que la portée d'un accord entre les partis gouvernementaux ne doit pas être surestimée. On est loin du programme commun de la gauche en France, ou de la coalition socialo-libérale en Allemagne. Notre système politique ne s'y prête pas : l'existence du Conseil fédéral ne dépend pas d'une majorité parlementaire et, en démocratie semi-directe, un troisième acteur intervient, le peuple. Ces deux facteurs donnent aux partis une marge de manœuvre considérable ; les formations, surtout les formations bourgeoises, ne se privent pas d'utiliser cette « souplesse » de la formule.

Rappel. Article constitutionnel sur l'enseignement : lâchage de larges milieux radicaux lors de la votation populaire.

Article conjoncturel : lâchage des mêmes lors de la consultation des électeurs helvétiques.

Il est relativement facile de s'entendre au début d'une législature sur un certain nombre d'objectifs à atteindre, mais lorsque l'on ne dit rien sur la manière d'atteindre ces objectifs, on s'expose à des ratés ; deux visages de ces échecs patents de la temporisation excessive : l'introduction d'un service civil se fait toujours attendre (ici, lâchage de l'Union démocratique du centre) ; la base constitutionnelle pour la radio et la télévision n'est toujours pas sous toit ; l'harmonisation fiscale est encore en chantier ; ou alors les réformes proposées sont à tel point diluées qu'elles se distinguent à peine du « statu quo » : voir l'avortement, la participation, la protection des locataires.

Bref, verbalement, l'harmonie semble acquise ; c'est bien autre chose au stade des réalisations ! L'ambiguïté réside principalement dans le comportement des partis bourgeois. D'une part, ceux-ci se situent souvent en retrait d'un gouvernement qu'ils sont censés appuyer ; d'autre part, ces mêmes partis sont peu disciplinés et leurs troupes partent en ordre dispersé au moment des votations (d'ailleurs pourquoi la base de ces partis, les sections cantonales, se sentiraient-elles liées par une convention négociée au sommet par les directions et les groupes parlementaires ?).

Le Parti socialiste suisse, la question doit donc être posée, le PSS peut-il donc encore s'engager aux côtés des autres formations gouvernementales pour une nouvelle législature ?

Oui ! Mais dans le climat suivant : les socialistes n'ont pas à quémander leur participation au gouvernement ; la droite a besoin d'eux, surtout dans la démocratie de concordance

dans laquelle nous vivons depuis une vingtaine d'années. Le président du Parti radical suisse le rappelait : le PSS apporte une contribution importante au sein du gouvernement. Il ne faudrait pourtant pas que cette contribution se révélât être au bénéfice trop exclusif de la bourgeoisie...

Les socialistes peuvent donc vendre plus chèrement leur participation à une entente de législature :

a) en exigeant un catalogue plus restreint des buts à atteindre, assorti d'un ordre de priorités, b) en demandant que soient précisés, pour chaque thème, les moyens de la réalisation. Actuellement toutes les grandes tendances politiques se rejoignent bien sur un certain nombre de buts, mais divergent sur la façon de les atteindre (le conseiller national Brunner et les cosignataires de sa motion ne sont pas opposés à une bonne AVS : ils veulent la faire payer aux cotisants...).

Au premier rang des moyens à envisager figure évidemment une révision fondamentale de la fiscalité helvétique ; c'est là que se situe en effet le nerf de toute réforme, et c'est seulement lorsque l'on se sera mis d'accord sur ce point que l'on pourra valablement coucher sur le papier les buts envisageables pour une période de tassement conjoncturel.

Si ces conditions ne recevaient pas l'agrément de leurs « partenaires », alors il faut admettre que les socialistes n'auraient rien à faire d'un « contrat de législature » ! Car non seulement ils seraient volés à long terme (organisation globale de notre société), mais encore ils joueraient perdants sur les tableaux les plus immédiats : les deux dernières élections sont là pour le prouver, les socialistes font les premiers les frais de la désagrégation des autres partis gouvernementaux, incapables de cohérence parce que trop sensibles aux sirènes nationalistes.



# Les Helvètes n'aiment pas jouer aux cartes (de crédit)

*Avec un bel entrain de civilisateurs, les promoteurs de vente et autres publicitaires sont présentement en plein « redimensionnement ». Dans les bureaux design et les séminaires professionnels, ça réfléchit dur sur les nouvelles motivations des consommateurs, sur les effets psychologiques de la crise, sur l'angoisse naissant de l'imprévu continu, etc. L'esprit du temps commande de ranger les gadgets au vestiaire des attributs de la société qui s'était crue de consommation.*

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de provoquer de suite un renversement de la tendance, et de relancer à tout prix (c'est le cas de le dire) la consommation privée. Comme le temps presse, on reporte les grandes options à plus tard, et tant pis pour la qualité de la vie et celle des produits. Donc, on pousse fort à la consommation. Par exemple, en distribuant massivement des cartes de crédit, ces « instruments de paiement modernes », pratiques, et tout et tout. Jelmoli continue d'arroser les catégories socio-professionnelles les mieux situées (et donc réputées solvables), avec force circulaires et cartes non sollicitées envoyées simplement sous enveloppe, alors que la valeur du compte ainsi ouvert atteint théoriquement mille francs et peut en pratique facilement dépasser cette somme. Et Globus, qui pourtant n'a pas de grands magasins en Suisse romande, propose désormais aux Romands privilégiés des cartes de crédit utilisables notamment pour les achats par correspondance.

Ces beaux efforts de promotion demeureront sans doute aussi vains que les précédents, parce que les Helvètes n'aiment décidément pas jouer aux cartes de crédit. Ils se méfient d'instinct de ce mode de paiement, qui n'a d'ailleurs pas triomphalement conquis l'Europe. Alors que les Américains ont facilement une dizaine de cartes dans leur portefeuille, pour régler leurs jeans, leur essence ou

leurs billets d'avion, les Européens connaissent au mieux — ou au pire — les grandes cartes universelles, honorées à la fois par les hôtels-restaurants, les grands magasins, les agences de voyage et les sociétés de location de voitures.

Il existe en effet deux sortes de cartes de crédit ; les grandes, du type American Express, Diner's Club ou Bankamericard, sont reconnues dans le monde entier (sauf en Chine) et pour les achats de marchandises et de services divers ; et les cartes plus spécialisées, émises par des sociétés de vente ou de services, sont honorées dans les magasins, les succursales, etc. de la seule firme émettrice.

Lancées dans les années cinquante aux Etats-Unis, les premières sont proposées aux personnes relativement aisées (au moins \$ 15 000 de revenu annuel) et ne sont délivrées qu'après un dépôt initial et/ou garanties par un compte bancaire régulièrement approvisionné. En revanche, les cartes établies par les grands magasins représentent simplement la version modernisée des comptes-clients, et parviennent le plus souvent aux « fidèles clients » sans qu'ils les aient le moins du monde sollicitées.

## Faveurs à suspendre et abus à surveiller

Le développement des cartes de crédit, dont plusieurs centaines de millions, circulent dans le monde, pose toutes sortes de problèmes.

Il y a tout d'abord la question du crédit fait à quelques-uns et payé par tous les autres, qui s'obstinent à payer leurs achats comptant. Car les sociétés émettrices de cartes universelles s'octroyent 3 - 7 % des ventes faites par leurs adhérents à des clients porteurs de carte, tout en exigeant de ces adhérents qu'ils facturent le même montant au titulaire d'une carte de crédit et au client qui paie comptant. Ce dernier se trouve évidemment préterité. Les consommateurs améri-

cains n'ont pas laissé passer cette discrimination, et ils ont obtenu l'an dernier que les 87 000 adhérents au système de la carte American Express puissent faire un rabais de 3 - 6 % à leurs clients payant comptant. Cette première concession devrait créer un précédent utilisable dans les années à venir, y compris en Suisse où la discrimination évoquée se perpétue avec la complicité des principaux adhérents — qui sont aussi souvent eux-mêmes émetteurs de leur propre carte. A noter que les grands magasins creusent même l'écart en offrant périodiquement à leurs propres titulaires de comptes des articles proposés à un prix de 6 - 10 % inférieur au prix en magasin.

Il y a aussi, et surtout, tout le problème de la très onéreuse prévention et détection des abus, la carte de crédit se prêtant à merveille à la petite criminalité économique. Cette carte étant un moyen de paiement, son usage exige les mêmes précautions — et comporte les mêmes risques — que celui de l'argent liquide ou d'un carnet de chèques.

On pense surtout aux dangers de perte ou de vol. Mais il y a aussi l'emploi abusif d'une carte, soit par son titulaire qui prend de vitesse l'ordinateur en épuisant et dépassant rapidement le crédit qui lui a été ouvert, soit par un tiers qui s'est, par exemple, approprié le précieux envoi déposé dans la boîte aux lettres du voisin. De tels abus sont inévitables quand, à l'instar de Jelmoli, on a mis près de cent mille cartes J en circulation à travers le pays, sans la moindre enquête sur la solvabilité ou l'honorabilité des titulaires. Parmi les sociétés émettrices qui n'établissent leurs cartes qu'après réception d'un questionnaire assez indiscret, Diner's Club offre la meilleure garantie contre les emplois abusifs, en s'engageant à honorer jusqu'à concurrence de \$ 50 toutes les factures faites au nom d'un porteur mais à son insu.

Inutile d'insister sur la nécessité de mettre au point de coûteux systèmes d'information pour détecter les abus : il faut surveiller l'emploi des cartes mises en circulation, suivre l'évolution des soldes en compte, décréter le blocage éventuel, assurer le recouvrement, etc. etc.

## Pas confiance malgré les banques

Toute l'affaire des cartes de crédit ayant un fort relent de crédit à la consommation qui ne veut pas dire son nom, les banques n'ont pas manqué de s'y intéresser : elles ont lancé leurs propres cartes (Bankamericard aux USA, Chargex au Canada, Barclaycard au Royaume-Uni, Carte bleue en France), ou sont devenues les partenaires des sociétés émettrices. C'est ainsi qu'en Suisse, l'UBS a patronné le lancement de la carte du Diner's Club en novembre 1967, tandis que les quatre autres grandes banques s'associaient pour lancer moins d'un an plus tard la carte American Express.

Malgré ces cautions dignes de confiance, les Suisses ont bien résisté et ne pratiquent guère la carte de crédit — pas davantage d'ailleurs que le chèque bancaire. Ils restent fidèles au service des chèques postaux, effectivement d'une extrême fiabilité. Avec leur image de temples de la finance et de lieux de rendez-vous feutrés pour nantis et autres planqués, les banques n'ont pas réussi à attirer le grand public ; la coûteuse prolifération des succursales n'y a rien fait, parce que la cause est plus profonde : les Helvètes aiment manipuler de l'argent, mais en bons billets De La Rue London fecit, et non pas sous la forme de substituts de papiers oblongs ou de cartes plastifiées (pourtant indestructibles). D'où les files aux guichets des PTT en fin de mois, et les ambiances de cathédrales désertes dans les temples de la finance.

D'où aussi l'échec relatif des cartes de crédit en Suisse : 23 000 porteurs de cartes Diner's Club, moins de 10 000 titulaires de cartes American Express, quelques centaines d'affiliés à d'autres compagnies, c'est en fait peu pour un pays « riche et avancé » comme le nôtre. D'où les efforts des sociétés émettant des cartes spécialisées, principalement des grands magasins. Là donc où l'euphorie inflationniste n'a pas réussi, la relance devient pour les promoteurs une occasion à saisir. C'est-à-dire, pour nous, une occasion à laisser sereinement passer.

P.S. Si vous recevez une proposition-questionnaire pour une « grande » carte, vous pouvez vous féliciter d'avoir un bon renom bancaire, ou une profession qui vous a bien situé aux yeux du responsable d'un fichier d'adresses classées. Bien entendu, ne pas donner suite.

Si vous recevez une carte non sollicitée, par exemple d'un grand magasin auquel vous avez donné une fois votre adresse pour une livraison de meubles ou une commande spéciale, jetez (pas n'importe où bien sûr) la carte en question, ou renvoyez-la sous pli recommandé à la direction de la société émettrice, en lui écrivant clairement votre sentiment sur le « dynamisme » douteux de ses méthodes de prospection (avec copie à la Fédération romande des consommatrices, Genève, pour faire bon poids).

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Programme urgent : la gauche au pilori

*La presse économique non quotidienne a aussi commenté le programme conjoncturel urgent de l'Union syndicale suisse et du Parti socialiste suisse. La « Schweizerische Handelszeitung » (40) reproche aux auteurs d'avoir oublié les exigences d'une politique de stabilité. De l'avis de la plus ancienne revue économique suisse, ce programme marque un pas en direction du capitalisme d'Etat dans la proposition d'une société de participation (qui investirait du capital de risque en vue de favoriser des adaptations structurelles et qui pourrait cautionner les entreprises ayant des difficultés de trésorerie). La revue conclut que des interventions vigoureuses pour assurer l'emploi ne peuvent pas être réalisées sans augmentation des impôts. Et pour terminer, une phrase qui se veut spirituelle : « Il faudra payer « comme que comme » — mais précisément, seulement après les élections ». A-t-on oublié la proposition, sous chiffre 10, d'accé-*

*lérer la réforme fiscale et de lutter avec efficacité contre la fraude fiscale ?*

— Dans « Finanz und Wirtschaft » (77), le titre du commentaire donne le ton : « L'illogisme du Parti socialiste ». Une partie du programme est considérée de manière positive, mais l'illogisme est relevé à propos de la proposition d'introduire, progressivement, la semaine de travail de 40 heures : « La confiance dans le programme socialiste est fortement ébranlée par une telle proposition. Que faut-il penser de mesures qui aboutiront à l'opposé du but désigné par le programme ? ». — Dans une édition largement diffusée, « Aareboge », feuille locale bernoise des organisations progressistes (POCH) publie une statistique de 1973 du concordat des caisses maladies. Les revenus nets des médecins pratiquant à plein temps se montaient en moyenne à 216 000 francs cette année pour les généralistes (608 000 francs pour les « vedettes »), à 228 000 francs pour les spécialistes en médecine interne générale (552 000 francs pour les « vedettes »), 269 000 francs pour les cardiologues, les spécialistes de l'estomac et des intestins (478 000 francs pour les « vedettes »), et 255 000 francs pour les gynécologues (695 000 francs pour les « vedettes »). Des statistiques qui sont un appel à la transparence fiscale...

## A NOS ABONNÉS

Le nouveau conseil d'administration de la SA Domaine Public est au travail depuis le début de l'année. Jusqu'ici, nous n'avons pas publié la répartition des tâches et des fonctions telle que l'ont voulue les honorables membres de ce cénacle qui porte notre hebdomadaire en étroite collaboration avec l'assemblée du journal libre (actionnaire majoritaire de la SA, formée des fondateurs de DP et des collaborateurs réguliers du journal) et le comité de rédaction (ouvert à tous les auteurs d'articles et aux représentants des groupes de travail cantonaux, se réunissant toutes les semaines, compétent pour toutes les questions rédactionnelles) ; voici donc — mieux vaut tard que jamais — la liste en question : Présidence : Serge Maret ; vice-présidence : Ruth Dreifuss ; responsable de l'administration : Gabrielle Antille ; secrétaire : Yvette Jaggi ; procès-verbaux : Willy Schüpbach ; membres : Jean-Pierre Bossy, Jean-Pierre Ghelfi, Marx Lévy, Victor Ruffly et Gil Stauffer.

## POINT DE VUE

### Démocratie Monte-Carlo

« Salut, Zette ! Tu sais, aujourd'hui, dans la Station c'est jour d'élection et je ne vais pas à l'école. On doit renouveler le Conseil de la station pour trois ans. Tu sais, les élections ici, c'est pas du tout la même chose que chez vous sur la Terre. Ici, les gens pensent que puisque tout le monde doit respecter les règles, tout le monde doit avoir la même chance de pouvoir aller discuter des règles au Conseil. Moi, je trouve ça normal. En tout cas notre système, il est bien plus simple que le vôtre et il est bien plus juste. On fait comme ça : tout le monde a droit à une « voix », même les enfants à partir de 8 ans. Pour voter, c'est facile : tu vas à un terminal d'information et tu enclenches le canal « Election ». Si tu estimes, toi, que tu es capable d'aller au Conseil,

alors tu notes ton nom au clavier et ton nom est mis en mémoire sur une liste. Si tu préfères mettre le nom de quelqu'un d'autre (moi je vote pour maman), alors tu notes son nom. Tu sais, ici à Station Colombus, presque tous les gens votent. Il y a des terminaux partout et c'est très facile. Ce soir, le canal sera fermé et je suis sûr qu'il y aura au moins 10 000 noms sur la liste. Alors la liste sera passée au programme Monte-Carlo et c'est le programme qui choisira au hasard les 150 noms de ceux qui siègeront au Conseil de la Station. Tu sais, au début, on notait les noms sur des fiches et le soir c'était les enfants qui tiraient les fiches dans un grand chapeau. Maintenant, c'est l'ordinateur, mais tout le monde est d'accord pour revenir à l'ancien système parce qu'après on faisait la fête.

Tu vois, c'est le hasard qui décide et ça marche très bien. Sur Terre, les gens doivent raconter un tas de mensonges pour être élu dans

un Conseil. Ils promettent des tas de choses. Ici, ça n'est pas possible et c'est mieux comme ça. Bien sûr, il y a des gens qui ont été élus plusieurs fois au Conseil parce que beaucoup de gens avaient voté pour eux, mais c'est assez rare.

Dans les autres stations, ils font presque tous comme nous. Au début, beaucoup de gens ne voulaient pas de ce système et ils voulaient continuer comme sur Terre. Mais maintenant presque personne ne voudrait revenir en arrière, en tout cas moi je ne connais personne qui serait d'accord de faire comme vous sur Terre.

Tu devrais venir en vacances ici sur Colombus, cet automne. Ils ont agrandi la Station et nous avons maintenant un lac plein de poissons. Voilà, je t'embrasse beaucoup. Au revoir. Pierrot. »

**Gil Stauffer**

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Si la télévision...

Exécutions en Espagne.

Atterré, comme tout un chacun.

Content, comme tout un chacun, que la Suisse, que le camarade Graber, aient sinon rompu les relations diplomatiques avec l'Espagne, du moins rappelé notre ambassadeur « pour informations »...

Comme tout un chacun, à l'exception toutefois du « Nouvelliste valaisan », qui est pour la neutralité — beaucoup de « consciences » chez ces Messieurs du « Nouvelliste », quelques-uns même qui en ont deux, car enfin ils sont aussi pour l'exportation des armes.

Eprouvant beaucoup de sympathie pour les (jeunes) manifestants de Genève et de Zürich. Tout en me demandant dans quelle mesure de telles

manifestations ont une quelconque efficacité (les deux femmes, sauvées peut-être... ?) ou ne vont pas à fin contraire, puisque de nombreux « a-politiques » risquent de voir d'abord la violence, les dégâts inutiles (dont sont parfois victimes des innocents)...

Mais y a-t-il d'autres moyens ?

A ce sujet, si l'on mettait à contribution les moyens de communication de masse ? si l'on demandait un effort spécial à la Société suisse de radiodiffusion et de télévision ?

Que se passerait-il si la Télévision, la Radio (j'imagine que, dans leur immense majorité, les gens de la TV et de la Radio ont été également indignés) suspendaient pour un soir leurs émissions ? Ou les remplaçaient par des émissions consacrées à l'événement, avec participation de réfugiés (dans le cas particulier *espagnols*), qui viendraient expliquer ce qui s'est passé, exposer leur point de vue ? L'avantage serait que les jeu-

nes de chez nous, de plus en plus nombreux, qui trouvent notre société insupportable, se sentiraient moins isolés, abandonnés, sans moyen aucun (autres que les manifestations, avec inévitables violences à la clé) de se faire entendre, de crier ce qu'ils ont sur le cœur. Car enfin — j'excepte toujours ces Messieurs du « Nouvelliste » — nous sommes tous d'accord sur l'horreur de ce qui s'est passé en Espagne.

### Ne pas s'en tenir à l'Espagne

Quant à la neutralité (en prenant au mot et en prenant au sérieux ce même « Nouvelliste »), on pourrait très bien ne pas s'en tenir à la seule Espagne. Je lis dans « Die Tat » (28 septembre) que, durant ces cinq dernières années, on a procédé en Pologne à l'exécution de 60 condamnés (pour « trahison », espionnage, meurtres « politiques ») ; qu'en Yougoslavie, selon des statistiques officielles, on procède pour les mêmes raisons à



« quelques douzaines d'exécutions » chaque année (!) ; qu'en URSS... Or il n'y a pas de raisons de penser que les jeunes manifestants de ces jours derniers soient moins indignés par ces exécutions que par les exécutions espagnoles.

### Un but à atteindre

Et — qui sait ? — on parviendrait peut-être même à gagner M. Luisier, Heurtebise et d'autres bons esprits à la cause, par exemple, de l'abolition de la peine de mort — laquelle a été supprimée par la Hollande en 1870, par la Norvège en 1902, la Suède en 1921, le Danemark en 1930... J. C.

## PMI, pavés, même combat

Peu de bruit autour du postulat Honegger accepté par le Conseil des Etats lors de la dernière session des Chambres fédérales. Le député radical zurichois, entre autres directeur de la Chambre de

commerce de son canton, regrette l'enterrement de première classe fait à la Police mobile intercantonale (PMI) il y a quelques années. Selon lui, la Confédération, sans moyens d'intervention propres, serait dépassée par les événements. La preuve ? Kaiseraugst, le Jura...

Que voilà de mauvais exemples. L'occupation pacifique du terrain prévu pour une centrale nucléaire n'a évidemment pas fini de traumatiser le bourgeois helvétique. Face à cette « prise de position », à quoi aurait servi une intervention policière ? A restituer le terrain vague de Kaiseraugst à ses « légitimes » propriétaires ? Peut-être ; mais en tout cas pas à ouvrir le débat sur la politique de l'énergie en Suisse.

### Mensonges « a posteriori »

Le Jura ? Les incidents de Moutier ont montré une fois de plus que l'apparition de la police, spécialement de celle qui est affublée de son

clownesque équipement anti-émeute, est une incitation à la violence. Le tissu de mensonges mis au point par le gouvernement bernois pour justifier « a posteriori » le comportement de ses grenadiers n'y change rien.

### Un langage unique

Que cherche alors le Conseil des Etats, et avec lui le conseiller fédéral Furgler qui a accepté le postulat ? Pour l'instant il ne s'agit, pour le Département de justice et police, que de fournir un rapport. Mais l'idée de la PMI n'est pas morte : la conférence des directeurs cantonaux de police doit en discuter. Les autorités politiques rejoignent ainsi certains extrémistes dont le mode d'expression privilégié passe par le pavé et le cocktail molotov. Pavés ou matraques, c'est le même langage, celui de la faiblesse. Etrange alliance.

## Salazar, Franco et Me Regamey

M. Marcel Regamey, le fondateur de la Ligue vaudoise, est un des meilleurs critiques musicaux de la Suisse romande. Il publie dans « La Nation », son bimensuel, des chroniques artistiques d'une grande élévation de pensée.

Ses notices théologiques sont moins appréciées. Guide d'« Eglise et Liturgie », mouvement de la Renaissance protestante vaudoise, il ne résiste point à la tentation de donner la leçon aux papes qui, depuis la fin de Pie XII, sont réputés de la roupie de sous-marxiste. Il excelle à distinguer dans les adresses, bulles et autres encycliques, ce qui appartient à l'ordre et à la hiérarchie de ce qui ressortit à la charité et à l'amour de la créature. Pessimiste, il encourage, sans peut-être s'en apercevoir, la politique du pire : toute réforme sociale éloigne de

l'espoir en l'au-delà.

Vous souvient-il de ce gros livre noir d'Eugen Weber sur l'Action française, paru chez Stock en 1962 ? Au chapitre 27, l'auteur énumérerait les deux amis étrangers de Charles Maurras, les seuls qui avaient réussi dans leur cadre : Regamey et Salazar. Las ! Salazar est mort dans son lit, léguant à son Portugal une monnaie non dévaluée avec laquelle on ne pouvait rien acheter, le développement national atteignant un niveau noir africain.

### Un seul héritier

Reste le seul héritier, M. Marcel Regamey, avec son instrument intellectuel remarquable (certes plus proche de saint Thomas que de Karl Marx, mais c'est la même méthodologie) et son refus de jamais se tromper.

Allons, M. le Bâtonnier, comment pouvez-vous défendre le sénile Franco, dominé par sa police, quand il assassine légalement des jeunes

gens et sème le déluge après lui ? Il assassine légalement, selon la procédure « sumarismo », négation de toute légalité. Vous avez écrit un jour, parmi tant d'autres sages paroles, que le procédé compte plus que le principe. Comment pouvez-vous clamer en première page de « La Nation », que les juges militaires se sont convaincus de la culpabilité des jeunes jurassiens basques, alors que toutes les garanties judiciaires furent exclues ? Vous rendez-vous compte que vous justifiez en même temps les procès de Moscou, le légalisme antiséparatiste bernois, les verdicts de la Libération contre les Maurrassiens, toutes choses que vous abhorrez.

### Charité

De grâce, retrouvez la charité qui éclaire l'intelligence et jouez-nous cette sonate de Mozart que vous aimez tant, sur le clavier que vous touchez si bien.

## Radio-TV: le paravent des mots

« En fait, dans le domaine de la télévision notamment, tout le monde a peur. Le sous-directeur général Molo a peur de perdre son autonomie par rapport au gouvernement qui, lui, craint certaines initiatives de la télévision. Au débat du Conseil des Etats, M. Reverdin — que je n'ai pas l'habitude de citer — parlait de ceux qu'il appelle: les Louis XIV aux petits pieds, ceux qui disent « ma » liberté, « ma » télévision, ceux-là craignent la direction tout en l'impressionnant. De même qu'ils craignent les journalistes subalternes et leurs initiatives, alors que ces journalistes ont de bonnes raisons aussi de les redouter. Le public a peur de la télévision. Les industriels interviennent par exemple pour qu'une émission traitant de la pollution du Rhône par le mercure soit modifiée. De son côté, la télévision craint certains de ces industriels qui dénoncent une publicité gratuite chez un de leurs concurrents. La télévision a peur de la presse écrite, mais les gens de cette presse écrite ont aussi peur d'elle, rêvant tous — ou à peu près — d'y faire un passage. » En ces termes notamment, le socialiste vaudois Gilbert Baechtold caractérisait, il y a quelques jours à la tribune du Conseil national, le climat président à la discussion sur l'article constitutionnel sur la radio et la télévision.

Et de fait, les attermoissements, les marchandages qui sous-tendent la rédaction du fameux article 36 quater de la Constitution sont significatifs à la fois des appétits qu'aiguise le pouvoir grandissant de l'audiovisuel et des craintes qu'éveillent toutes initiatives, de quelque bord qu'elles soient, dans ce domaine.

Sans revenir sur les multiples rédactions envisagées dans notre pays pour combler le vide constitutionnel au chapitre de la radio et de la télévision (historique complet, DP 296), voyons par exemple quel traitement l'alinéa consacré à la « liberté » (des collaborateurs, entre autres) a subi au long

des versions envisagées depuis près de vingt ans. Le thème peut paraître important, puisqu'il a suscité les plus violentes controverses lors du dernier débat au National...

— 1957 (article soumis au peuple... et refusé en votation fédérale): « La Confédération charge une ou plusieurs institutions de droit public ou de droit privé d'établir et d'exécuter les programmes. Les besoins spirituels et culturels des cantons, comme aussi ceux des différentes parties du pays, des divers milieux de la population, ainsi que des diverses régions linguistiques, doivent être pris équitablement en considération » (article 3 proposé: pas de mention de la « liberté » des mass médias).

— 1968 (projet du Département des transports et communications et de l'énergie, soumis à consultation): « La Confédération charge du service des programmes une ou plusieurs institutions de droit public ou privé. Le service des programmes doit être établi et exécuté d'après le principe de la liberté de la radiodiffusion et de la télévision. La loi règle l'exécution de cette disposition » (apparition de la « liberté »: le projet est repoussé par la quasi-totalité des milieux consultés).

— 1972 (nouveau projet du Département des transports et communications et de l'énergie): « La législation établit les directives obligatoires pour le service des programmes, notamment pour:

d) assurer l'autonomie des institutions et leur liberté de création et d'émission des programmes » (art. 4 proposé: la « liberté » réapparaît, assortie cette fois de « directives obligatoires »... le commentaire du projet distingue, au chapitre de la liberté, l'« indépendance des institutions d'émission à l'égard des pouvoirs publics », la « liberté des institutions d'émission dans l'aménagement des programmes », la liberté de création des réalisateurs d'émissions » et les « droits du citoyen à l'égard du programme »).

— 1973 (projet du Conseil fédéral): « La législation établit des directives ayant force obliga-

toire pour le service des programmes, notamment pour:

d) assurer la liberté des institutions quant à la création et à l'émission des programmes » (art. 4; les « principes d'un ordre libéral et démocratique » restent garantis à l'art. 3).

— 1975, 28 janvier (coup de barre autoritaire: la version du Conseil des Etats): « La législation établit des dispositions ayant force obligatoire, notamment pour:

c) garantir équitablement la représentation de la diversité des événements et l'expression de la pluralité des opinions. L'autonomie des institutions quant à la création et l'émission des programmes doit être accordée dans le cadre de la législation » (art. 4, l'« autonomie » remplace donc la « liberté » même si celle-ci est encore mentionnée à l'art. 3 au rang des principes d'exploitation; apparaît également une « instance autonome de recours »).

— 1975, 2 octobre (version du Conseil national): à la fin d'un quatrième alinéa farci de grands mots (objectivité, diversité, etc.), les commissaires, après une discussion nourrie, se mettent d'accord pour ajouter une phrase: « la production et la réalisation des programmes dans un esprit de liberté seront garanties » (dans la foulée, une instance autonome de recours est également prévue). Liberté ou autonomie, instance de recours ou droit de plainte, pendant vingt ans on se bat sur des mots; au long des batailles juridiques, les forces conservatrices marquent bien sûr des points, mais surtout le débat se sclérose sur des notions vagues, de plus en plus vagues, à mesure que se multiplient les expertises, des notions que s'approprie une majorité jalouse de son pouvoir; et la TV, la radio, en restent, quant à l'organisation, à l'âge de la pierre: pas de contrôle démocratique, pas de démantèlement du « club privé » des notables spécialistes, pas de mention de la TV communautaire, pas de conception globale des moyens de communication, pas de paravent sûr contre la censure, etc.